

## PROCES-VERBAL DE LA REUNION 19 MAI 2026

Le 19 mai 2026 à 18 heures 33 se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de monsieur Le Maire, Sylvain THOMAS.

Sur la convocation qui leur a été adressée par Sylvain THOMAS, le Maire, le 12 mai 2026, convocation publiée le 12 mai 2026.

**Étaient présents** : 09 – THOMAS Sylvain, JOURDAN Karine, LEVIN Floran, RUFFAULT Catherine, COURSIN Eddy, SOTO Karine, MARTIN Serge, SENECHAL Claire, SOUL Iolann formant l'ensemble des membres en exercice.

**Excusé** : 0

**Absentes** : 0

**Procuration** : 0

Madame SOTO Karine est nommé **secrétaire de séance**.

### Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 est adopté à l'unanimité

## Délégation de pouvoir du Maire

Délibération 2026 –25

**VU** l'Article L2122-22 du CGCT

**VU** la Délibération 2026-15

**VU** le courrier reçu du 29 avril 2026 de la Sous-Préfecture de Fougères Vitré

Le maire peut, en outre, par délégation du conseil municipal, être chargé, en tout ou partie, et pour la durée de son mandat :

2° De fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ; dans la limite de 100€ par droit unitaire.

3° De procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires ; dans la limite d'un montant unitaire de 350 000€.

15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L. 211-2 ou au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code pour les opérations dont le montant est inférieur à 200 000€.

16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions administratives ainsi que la faculté de déposer plainte, et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

~~17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal ;~~

20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant de 150 000€ en Investissement et 2 000€ en Fonctionnement.

21° D'exercer ou de déléguer, en application de l'article L. 214-1-1 du code de l'urbanisme, au nom de la commune et pour un montant ne dépassant pas 150 000€, le droit de préemption défini par l'article L. 214-1 du même code ;

22° D'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du code de l'urbanisme ou de déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, pour un montant ne dépassant pas 150 000€.

26° De demander à tout organisme financeur, en lien avec les projets communaux l'attribution de subventions pour les actions et projets dont le coût d'investissement n'excède pas un montant de 1 500 000€ ;

27° De procéder, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ; pour les projets dont l'investissement est inférieur à 20 000€

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**-ACCORDE** le pouvoir de signature du Maire.

**-AUTORISE** le Maire à signer tous documents afférents à cette délégation.

### **Validation du Compte Administratif 2025**

**Délibération 2026 –26**

**VU** le compte rendu du Compte Administratif 2025

**VU** l'exposé du Maire

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**-VALIDE** le Compte Administratif 2025

### **Transfert excédent budget assainissement vers Fougères Agglomération**

**VU** la délibération 2026-13

**VU** les retours de Fougères Agglomération

Aucune délibération supplémentaire n'est nécessaire.

### **Affectation de résultat 2025**

**Délibération 2026 –27**

**VU** la délibération 2026-25 du Compte Administratif ci-dessus

**VU** l'exposé du Maire

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**-VALIDE** l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 d'un montant de 321 897,11€ pour l'année 2026.

Cette somme sera inscrite au budget 2026

### Commission Communale Impôt Direct CIID

Délibération 2026 – 28

Conformément au 1 de l'article 1650 du code général des impôts (CGI), une commission communale des impôts directs (CCID) doit être instituée dans chaque commune. Cette commission est composée :

- du maire ou d'un adjoint délégué, président de la commission
- de 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants, si la population de la commune est inférieure à 2 000 habitants

La durée du mandat des membres de la commission est la même que celle du mandat du Conseil Municipal.

Cette commission tient une place centrale dans la fiscalité directe locale

**VU** la demande faite par la Direction Régionale des Finances Publiques de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine

**VU** la délibération 2026-21

#### Proposition de la liste des commissaires pour les CCID (6 titulaires + 6 suppléants, en double)

COMMISION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID), 6 Titulaires + 6 délégués suppléants (en double)			
Qualité	Nom	Qualité	Nom
Titulaire	Iolann SOUL	Suppléant	Serge MARTIN
Titulaire	Karine SOTO	Suppléant	Catherine MARCHAND
Titulaire	Claire SENECHAL	Suppléant	Floran LEVIN
Titulaire	Louis ROBINARD	Suppléant	Aurore LACHUER
Titulaire	Joseph LHERMENIER	Suppléant	Karine JOURDAN
Titulaire	Louis JUIGNET	Suppléant	Michelle GARAVAGLIA
Titulaire	Pierrette GUERINEL	Suppléant	Pierre GALLE
Titulaire	Anita DUBOIS	Suppléant	Valérie FRIGOULT
Titulaire	Caroline CORNU	Suppléant	Marie-Thérèse COUTARD
Titulaire	Marcel CHARLIER	Suppléant	Eddy COURSIN
Titulaire		Suppléant	
Titulaire		Suppléant	

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

**-VALIDE** la liste de proposition

### Chêne de la liberté -Adoption du barème de l'arbre

Nous étudions la possibilité de faire classer le Chêne de la Liberté  
Aucune délibération n'a été prise à ce sujet.

## Travaux du logement 4 rue du Forgeron

Nous sommes en attente de devis pour le velux, le poêle et la porte arrière.  
Aucune délibération n'a été prise à ce sujet

### INFORMATIONS

- Le Conseil Municipal pour les Élections Sénatoriales se déroulera le vendredi 05 juin 2026.  
Les Élections Sénatoriales auront lieu le dimanche 27 septembre 2026 à Rennes
- Aucuns Conseillers ne souhaitent se présenter comme Représentants Communaux aux commissions FA
- Un devis de l'entreprise EURL GICQUEL ERIC d'un montant de 572,40€ a été signé par monsieur le Maire pour l'installation d'un thermostat connecté dans la salle des associations.
- Il a été décidé par le Conseil Municipal de renouveler le contrat avec le Général bureautique et de changer le photocopieur de la Mairie.
- Madame Karine SOTO est désignée Référent CNAS.
- Location du 03 rue des sabotiers des travaux sont à prévoir.  
Aménagement de la cuisine, rafraîchissement du plafond et portail d'entrée.
- Les commissions communales se réuniront à la mairie comme suit :  
Urbanisme, Bâtiments Communaux, Assainissement collectif  
Vendredi 05 juin 2026 à 19h

Voiries-chemins ruraux-voies communales  
Mardi 02 juin 2026 à 18h30

Bulletin Municipal, Site Internet  
Mardi 16 juin 2026 à 18h30

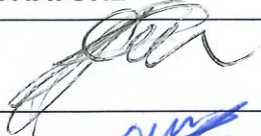

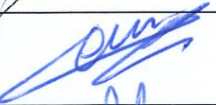
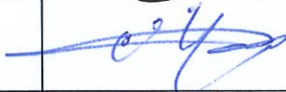
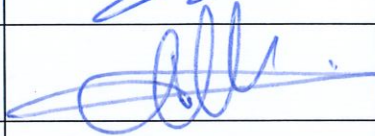



Loisirs et Sports, Action Sociale & Seniors  
Jeudi 03 juillet 2026 à 18h30

Cimetière, Fleurissement du bourg, Espaces Verts  
Jeudi 28 mai 2026 à 18h30

**La séance est levée à 20h45**

---

**Signatures des membres du Conseil Municipal présents à la réunion  
du 19 mai 2026**

<b>LES ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>	<b>LES ELUS</b>	<b>SIGNATURE</b>
S. THOMAS		K. JOURDAN	
F. LEVIN		S. MARTIN	
K. SOTO		C. RUFFAULT	
E. COURSIN		C. SENECHAL	
I. SOUL	